

# LES DROITS DE L'ENFANT

Comme les adultes, les enfants ont des droits protégés par la Convention relative aux droits de l'enfant (Unicef). La Convention comprend 54 articles, est entrée en vigueur en 1990 et a été signée par presque tous les pays du monde. Les principaux droits de l'enfant sont les suivants:

- a. Le droit à la vie, c'est-à-dire au logement, à la nourriture et au médecin s'ils tombent malades.
- b. Le droit d'être en sécurité, c'est-à-dire de ne pas les maltraiter, de ne pas les négliger, de ne pas les exploiter.
- c. Le droit à l'éducation et au jeu.
- d. Le droit de penser et d'exprimer librement leur opinion.



# Journée mondiale des droits de l'enfant

La Journée mondiale des droits de l'enfant est célébrée chaque année le 20 novembre, à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies, en 1989, de la Convention relative aux droits de l'enfant.

